

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2014
--

Convocation du 25 août 2014

L'an deux mil quatorze et le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : Mme LECCELLIER Sophie, M. TOURGIS Lionel, M. LOYANT Jean-Marie, (adjoints)

M. LEREVEREND Benoit – M. AUDOUX Jérôme – Mme MARIE ROSALIE Christèle – Mme LEROYER Sandrine – M. GOUET Jérôme – M. PIGEON Michaël - Mme MOREAUX Sophie – Mme DUPORT Delphine – Mme ALMIRE Corinne – M. DUVAL Benjamin

Absente excusée : Mme SOREL Audrey

Madame LECCELLIER Sophie est nommée secrétaire de séance.

Deux délibérations concernant la zone dans laquelle la commune envisage d'exercer son droit de préemption et le transport vers le CLSH sont ajoutées à l'ordre du jour, à l'unanimité des présents.

Le compte rendu du 08 juillet 2014 a été adopté et approuvé à l'unanimité des membres présents.

► **Vote des représentants aux élections sénatoriales :**

Suite à des erreurs formelles (mention des titulaires/suppléants et parité) dans la rédaction du procès verbal du vote du 21 juin 2014, il est procédé à nouveau à l'élection des représentants aux élections sénatoriales.

Se présentent, sur la liste MOUEN ENCORE : Madame Annick FARCY, Monsieur Michaël PIGEON, Madame Sophie LECCELLIER, Monsieur Benoît LEREVEREND, Madame Sophie MOREAUX et Monsieur Jean-Marie LOYANT.

Il est procédé au vote et à son dépouillement : 14 voix exprimées, 14 voix pour la liste MOUEN ENCORE.

La liste MOUEN ENCORE est élue.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE
--

Urbanisme :

- Cinq certificats d'urbanisme ont été déposés ;
- Quinze permis de construire ont été déposés ;
- Deux déclarations préalables ont été déposées.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **Parking de la Boulangerie** : Suite à la demande écrite de Madame le Maire en date du 15 juillet 2014 auprès du Président de Caen La Mer pour la prise en charge de la totalité des travaux prévus du parking, réponse de manière négative le 18 août 2014 du service analyse financière et conseil de gestion, courrier signé d'un vice-président.

► **Illuminations de Noël 2013** : la même réponse négative a été apportée par les services de Caen La Mer concernant la demande de règlement de la facture de la Société qui a réalisé la prestation, au motif que les illuminations ont été retirées après le 31 décembre 2013.

Madame le Maire va demander un entretien auprès du Président de Caen La Mer pour solliciter à nouveau la prise en charge de ces dépenses.

QUESTIONS COMMUNALES

► Travaux en plus et en moins du « Clos du Commerce » :

Une Commission Appel d'offres s'est tenue le 1^{er} septembre 2014 pour examiner les travaux en plus et en moins effectués dans le logement du « Clos du Commerce », à savoir :

- Travaux de plomberie en moins : 887,17 € HT ;
Le marché est donc ramené à la somme de 14.986,87 € HT (soit 17.984,24 € TTC).
- Travaux en plus : entreprise FERET (dalles plafond) : 2.650,00 € HT ;
Le marché est donc porté à la somme de 37.766,46 € HT (soit 45.319,75 € TTC)

Ces travaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

► Convention Conseil Général parking route de Bretagne :

Cette convention prévoit une obligation d'entretien par la Commune des ouvrages réalisés à l'occasion des travaux du « Clos du Commerce » sur la voie départementale 675.

Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents.

► Transfert des pouvoirs de police du Maire :

Le Président de Caen La Mer propose aux communes de récupérer leurs pouvoirs de police.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de transférer à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Caen la Mer, le seul pouvoir de police en matière d'assainissement.

► Caen la Mer : représentant CLECT :

Caen La Mer sollicite l'élection d'un représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Madame Annick FARCY, Maire, est élue à l'unanimité des membres présents.

► Ouverture poste ATSEM :

Afin de remplacer l'agent qui assure ce poste actuellement et qui part à la retraite à la fin de l'année 2014, il est proposé l'ouverture d'un poste d'ATSEM pour un temps hebdomadaire de 29,73/35 heures (soit 29h45) annualisé.

Ce poste sera à pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2014 afin d'assurer la transition.

Cette ouverture de poste est adoptée à l'unanimité des membres présents.

► Transport vers le CLSH :

Un devis de la société HAPPY TRANSPORT (transporteur agréé) propose la prise en charge des enfants se rendant au CLSH de Verson le mercredi et de leur accompagnateur (avec le retour de l'accompagnateur à Mouen) pour un montant de 20 € TTC par transport.

Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents.

Compte tenu de l'économie réalisée sur ce transport et du principe de répartition 50/50 du coût entre les familles utilisant ce service et la Mairie, il est proposé de fixer la contribution par élève et par transport à 2,50 €.

Ce montant est adopté à l'unanimité des membres présents.

► Exercice du droit de préemption de la Commune :

Madame le Maire fait un compte rendu des échanges de courriers intervenus depuis le mois d'octobre 2013 avec un propriétaire de terrains situés rue de l'Eglise, lequel souhaitant les céder.

Il est rappelé que pour que la Commune puisse exercer son droit de préemption, il est obligatoire qu'elle soit rendue destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.).

Il est proposé l'adoption d'une délibération indiquant que, si dans la zone périphérique des écoles, des terrains venaient à être mis en vente, la Commune pourrait être amenée à exercer son droit de préemption urbain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► Budget : répartition au sein des articles

Aux dépenses de fonctionnement, une dépense de 12.500 € mentionnée à l'article 022 (dépenses imprévues) est

transférée à l'article 678 (autres charges exceptionnelles).
Adopté à l'unanimité des membres présents.

► Péri scolaire

Au titre de l'année scolaire 2013/2014, il reste un dû à la commune un montant de 1.464,70 €. La trésorerie est en charge d'obtenir les règlements auprès des familles concernées.

► Tranchées Rue Pierre Castel

Le « rebouchement » des tranchées est intervenu cet été ; une réunion de chantier s'est tenue le 1^{er} septembre et il a été prévu que l'enrobé serait effectué sur la totalité de la partie abimée pour la fin du mois d'octobre 2014 au plus tard.

► Organisation de la rentrée scolaire

Après la demande de réouverture d'une classe faite par la Mairie le 18 août 2014, l'Inspectrice de l'Education Nationale a procédé à la visite du Groupe scolaire le 27 août et a indiqué qu'il sera procédé au comptage des élèves le jour de la rentrée scolaire (2 septembre).

► Stationnement de Gens du voyage sur la zone des Rives de l'Odon

Des dégâts ont été constatés lors du stationnement de Gens du voyage sur la zone des Rives de l'Odon à la fin du mois d'août. Les gendarmes ont dû intervenir et une plainte a été déposée par un habitant de la Commune.

► Déchets sur la zone enherbée dans le lotissement de l'Allée des Chevreuils

Tout au long de l'été, il a été constaté par les riverains le dépôt de nombreux déchets sur cet espace vert.

Madame le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 22 h 00 minutes